

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240709-DEL\_2024\_28-DE

**Date convocation** : 01 juillet 2024

Accusé certifié exécutoire

**Secrétaire de séance** : Fabienne Agnoux

Réception par le préfet : 11/07/2024

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT,

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**PROCURATION(S)** : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Gérard BRETTE.

### Délibération n° 2024-28

#### *Aliénation d'un chemin au lieu-dit « La Croix du Bourg » après enquête publique*

M. le maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 21 décembre 2023 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural **au lieu-dit « La Croix du Bourg »** en vue de sa cession à M. et Mme COMTE

L'enquête publique s'est déroulée du 19/03/2024 au 02/04/2024 inclus

Aucune observation n'a été formulée et la commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable sans réserve.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- de fixer le prix de vente dudit chemin à 20cts du m2 la parcelle ayant une contenance de 6a70ca,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à la vente et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Membres : 14  
Présents : 11  
Représenté(s) : 1  
Nombre de votants : 12  
Exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

